

Commune de VILLEVAUDÉ
PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Modification n°2 du plan local d'urbanisme
du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 20 octobre 2023

Pièces du dossier

1• Délibération du conseil municipal n°19 en date du 26 avril 2022 prescrivant la modification n°2 du plan local d'urbanisme.

2• Concertation préalable à l'enquête publique :

- Arrêté du maire n°3 du 19 avril 2023 portant sur la définition des objectifs et des modalités de la concertation préalable du 25 avril 2023 au 25 mai 2023.
- Arrêté du maire n°2 du 21 juin 2023 portant sur le bilan de la concertation.
- Bilan de la concertation.

3• Arrêté du maire n°74 en date du 07 août 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du lundi 18 septembre 2023 au vendredi 20 octobre 2023.

4• Avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité environnementale [MRAe] en date du 12 juillet 2023 portant sur le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Villevaudé à l'occasion de sa modification n°2.

5• Dossier enquête publique :

- Note relative à l'enquête publique
- Notice de présentation
- Evaluation environnementale
- Pièces du PLU modifiées après modification n°2
 - o 3- orientations d'aménagement et de programmation
 - o 4- règlement
 - o 5- zonage
 - 5.1.1- zonage d'ensemble échelle 1/5000
 - 5.1.2- zonage ouest (Montjay La Tour) échelle 1/2000
 - 5.1.3- zonage Est (Bordeaux) échelle 1/2000
 - o 6- annexes
 - 6.2- recueil des servitudes d'utilité publique
 - 6.7- recueil des PUP
- Bilan de la concertation
- Mémoire de réponses aux avis PPA et à l'avis de la MRAe

6• Personnes Publiques Associées [PPA]:

- Liste des PPA consultées et ARS en date du 15/09/2023
- Réponses reçues

7• Mémoire de réponse aux avis PPA et de la MRAe.

8• Avis de publicité dans la Presse.

9• Textes encadrant les enquêtes publiques.